

Image not found or type unknown



Dégâts sur aménagement extérieurs par un tiers "en fuite".

Par **Touni**, le **15/10/2008** à **10:19**

Mes beau parents ont été victime de dommages sur leur propriété (mur de cloture détérioré, portail avec système automatique défoncé, haie de cloture abimée) par selon l'enquête de la police, un véhicule (auto sans permis) qui aurait perdu le contrôle de ce dernier. Le portail arraché a été retrouvé pour partie sur la départementale, et le responsable envolé.

Réponse de l'assurance, vous n'êtes garanti sur rien, tout est à votre charge.

Cette réponse est-elle normale ou l'assureur ne prend pas ces responsabilité de façon abusive.